

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

109173 - L'argument de la nécessité de passer la nuit à Mouzdalifah

question

Quel est l'argument de la nécessité de passer la nuit à Mouzdalifah?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

L'argument du caractère obligatoire du rite en question réside dans la parole du Très haut: **Ce n'est pas un péché que d'aller en quête de quelque grâce de votre Seigneur. Puis, quand vous déferlez depuis Arafat, invoquez Allah, à al-Mashar-al-Haram (Al-Muzdalifa). Et invoquez-Le comme Il vous a montré la bonne voie, quoiqu'auparavant vous étiez du nombre des égarés .** (Coran,2: 198). En principe, l'ordre exprime une obligation, à moins qu'un élément vienne modifier son sens. Un autre argument réside encore dans la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) adressée à Ourga ibn Moudharris (P.A.a), qui l'avait rencontré au cours de la prière de l'aube faite à Mouzdalifah et lui avait dit: **ô Messager d'Allah! Je mesuis accablé et fatigué ma monture car je n'ai pas laissé une montagne sansm'être stationné à son pied..** C'est alors que le Prophète (Bénédiction etsalut soient sur lui) dit: **celui qui assiste à notre prière que voilà et attend de partir avec nous après s'être au paravent stationné à Arafat une partie du jour ou de la nuit, aura accompli le pèlerinage et partant son devoir.** Un autre argument est que le Prophète (Bénédiction etsalut soient sur lui) a permis aux faibles de quitter Mouzdalifah en fin de nuit. Cette dispense signifie qu'en principe le séjour nocturne pour toute la nuit à Mouzdalifah est une obligation. Bien plus, certains ulémas soutiennent même que le séjour nocturne à Mouzdalifah fait partie des piliers du pèlerinage car AllahTrès haut en a donné l'ordre en ces termes: **Ce n'est pas un péché que d'aller en quête de quelque grâce de votre Seigneur. Puis, quand vous déferlez depuis Arafat,**

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

invoquez Allah, à al-Mashar-al-Haram (Al-Muzdalifa). Et invoquez-Le comme Il vous a montré la bonne voie, quoiqu'auparavant vous étiez du nombre des égarés.(Coran,2:198). Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) l'avait perpétué et dit: **Je me suis stationné ici mais tout Djam' (Mouzdalifah) est un lieu de stationnement.**(rapporté parMousslim. L'avis moyen parmi les avis des ulémas est que le passage de la nuit à Mouzdalifah est un devoir mais pas un pilier ni une sunna.»